

N/REF : 4/02/2025 14H35 C:000053 I:01252
V/REF : AC/C11897
V/Email reçu le Mardi 04/02/2025 a 14H35

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. QBEC
IMMEUBLE : RES QUEBEC -QBEC
3/5, RUE DU QUEBEC
RESIDENCE QUEBEC
44000 NANTES

Rennes, le 11 Février 2025

Référence Marché : 024054-PBS-002-Lot6 Loire Atla
LOCALISATION : ALLEE 5 QUEBEC - EGHAREVBA LAWRENTA 07 67 83 91 15
LOGEMENT N° 117108, PORTE N°051, 5° ÉTAGE
MOTIF : PROBLEME D'EAU STAGNANTE DANS LA DOUCHE
CONTROLE ET PRÉCONISATION AFIN DE RÉSOUDRE LE PROBLEME
Donneur d'ordre : M. T CERPELLI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 06/02
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
DOUCHE EQUIPEE D'UNE BONDE EXTRA PLATE
NETTOYAGE DE LA GRILLE AVEC MEMBRANE EN CAOUTCHOUC
CONTROLE - BON ECOULEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : LC LCOMPTER Email envoyé le 06/02/25 a 19H18 M. T CERPELLI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL112-Dégorgement baignoire/douche	1	92,00	92,00
TOTAL H.T.				92,00
T.V.A. a 10,00%				9,20
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>101,20</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.